



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2004/14 – 30 mars 2004

SOMMAIRE 4 PAGES

- ⇒ Elections du 11 mars 2004 : résultats des élections
des représentants du personnel 1 à 3
- ⇒ Cotisations - Bulletin d'adhésion 4

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AUX CAPC - SCRUTIN DU 11 MARS 2004

UN AGENT D'ENCADREMENT SUR DEUX CHOISIT LE SNCD.

17 ÉLUS SUR 20 SIÈGES DE TITULAIRES.

**AVEC PRÈS DE 48% DES VOIX DE LA CATÉGORIE A, LE SNCD S'IMPOSE
UNE NOUVELLE FOIS LARGEMENT COMME LE PREMIER SYNDICAT
REPRÉSENTATIF DE L'ENSEMBLE DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

Merci à toutes celles et à tous ceux qui viennent à la fois d'approuver notre action depuis le scrutin de 2000, et de nous faire l'honneur de nous confier la défense de leurs intérêts professionnels pour les trois ans à venir.

Le SNCD et ses représentants prennent aujourd'hui l'engagement de rester à votre écoute et de ne pas ménager leurs efforts pour mériter la confiance que vous venez de leur renouveler.

*Le président du SNCD,
Alain LEBLANC*

Le dépouillement du scrutin du 11 mars 2004 a eu lieu le 25 mars dernier. Alain LEBLANC, Jacques DEFFIEUX et Philippe DIEU représentaient le SNCD.

Sur les 2854 suffrages valablement exprimés en CAPC le SNCD recueille 1364 voix, soit 47,79 % des votes de la catégorie A, tous grades confondus.

La comparaison avec le scrutin précédent (5 décembre 2000) fait apparaître un gain de 91 voix à rapprocher des 148 suffrages supplémentaires valablement exprimés en 2004 par rapport à 2000. En pourcentage, cela correspond à une augmentation de 0,75 point.

Il faut également souligner la continuité de la progression de la représentativité du SNCD depuis 1994, en nombre de suffrages, avec + 58 voix en 1997, + 68 voix en 2000, et donc + 91 voix cette année.

Lors de ce dépouillement, les représentants du SNCD ont pu noter avec une certaine satisfaction que les graves anomalies encore constatées en 2000 par le bureau de vote central n'ont pas été renouvelées cette année. Il n'en demeure pas moins que trop

de petites anomalies ont encore été constatées avec comme conséquence l'annulation de suffrages souvent favorables au SNCD.

Si les bons résultats de cette année doivent être perçus comme l'expression d'un véritable soutien à l'égard de l'action du SNCD, ils constituent surtout pour les nouveaux élus une forte incitation à poursuivre la défense de la Douane, des Douaniers et bien entendu de l'ensemble des agents d'encadrement, tous grades confondus.

Aussi, fidèle à sa tradition, le SNCD sera plus que jamais à l'écoute des préoccupations de ceux qui ont bien voulu lui faire confiance, comme il cherchera aussi à entendre et à convaincre, au plus près des services, ceux qui hésitent toujours et ceux qui connaissent encore mal le bien fondé de l'action syndicale.

Cela est d'autant plus important pour les élus et responsables SNCD que c'est aussi l'expression d'une reconnaissance certaine dans leur capacité à gérer les changements à venir, notamment dans le cadre de l'évolution communautaire d'une part, et en matière de statut et de déroulement de carrières d'autre part.

Merci à vous toutes et vous tous.

Soyez assurés que vos représentants ne ménageront pas leurs efforts pour mériter la confiance que vous leur avez exprimée.

CAPC n° 1 : CSI - DRF - DRN - RR (6 sièges à pourvoir : 2 CSI-DRF, 2 DRN, 2RR)

Suffrages exprimés : 86

SNCD : 86 voix, soit 100%

Sont élus pour le SNCD :

▲ CSI-DRF

1. Jean-Yves MAHE (Le Havre), titulaire
2. Jean-Pierre PAYEN (Pays de Loire), titulaire
3. Patrick LANNEAU (CID), suppléant
4. Raymond BARRERE (Rouen), suppléant

▲ DRN

1. Marie-Thérèse DENIS (Paris-DG), titulaire
2. Jean-Jacques SOULIE (Basse Normandie), titulaire
3. Claude ROUSSEL (Paris-DG), suppléant

4. Pierre CARIOU (Pays de Loire), suppléant

▲ RR

1. Guy ROUYERE (Pays de Loire), titulaire
2. Jean-Claude DINEUR (Valenciennes), titulaire
3. Olivier VALETTE (Basse Normandie), suppléant
4. Jacques LEBAS (Centre), suppléant

Pour la troisième fois consécutive, le **SNCD remporte tous les sièges de cette CAPC** où il était d'ailleurs la seule organisation syndicale à pouvoir, une nouvelle fois, présenter des candidats.

CAPC n° 2 : DA, IP1, IP2 (6 sièges à pourvoir : 2 DA, 2 IP1, 2 IP2)

Suffrages exprimés : 263

SNCD : 195 voix, soit 74,14% (FO : 36 voix, soit 13,69% ; CFDT : 32 voix, soit 12,17%)

Sont élus pour le SNCD :

▲ DA

1. Luc COPER (Franche Comté), titulaire
2. Gil LORENZO (DNRED Paris), suppléant

▲ IP 1

1. Michel CHAPTARD (Corse), titulaire
2. Josiane JACOB (Pays de Loire), titulaire
3. Hubert FISCHER (Mulhouse), suppléant
4. Christian LEBON (DNRFP Tourcoing), suppléant

▲ IP 2

1. Gisèle GOENVEC (Rouen), titulaire

2. Luc PERIGNE (Dunkerque), titulaire
3. Jean-François RUBLER (Paris DG), suppléant
4. Henry MACSAY (Picardie), suppléant

Le SNCD conserve ainsi aisément 5 sièges dans cette CAPC n° 2 et rate à 10 voix près le 6^{ème} siège ! La CFDT, titulaire de ce 6^{ème} siège depuis 2000 l'abandonne à FO qui refait ainsi une apparition en CAPC de catégorie A.

A noter que FO a choisi de siéger dans le grade de DA plutôt que dans l'un des grades d'IP !

CAPC n° 3 : RP 1- RP 2 (4 sièges à pourvoir : 2 RP1, 2 RP2)

Suffrages exprimés : 535

SNCD : 316 voix, soit 59,07% (CFDT : 60 voix, soit 11,21% ; FO : 58 voix, soit 10,84% ; Solidaires : 48 voix, soit 8,97% ; CGT : 31 voix, soit 5,79% ; CFTC : 15 voix, soit 2,80% ; UNSA : 7 voix, soit 1,31%)

Sont élus pour le SNCD :

▲ RP1

1. Norbert CARBONNIER (Ile de France), titulaire
2. Eric BERDAL (Paris), titulaire
3. Jean NOEL (Provence), suppléant
4. Claude NATUREL (Le Havre), suppléant

▲ RP2

1. François ALBINI (Picardie), titulaire
2. Serge NOE (Nancy), titulaire
3. Annette PROVOST (Paris Ouest), suppléante
4. Louis LEGUY (DNRED Dijon), suppléant

Confirmant ses quatre sièges, le SNCD demeure la seule organisation représentée dans cette CAPC.

CAPC n° 4 : INSPECTEURS (4 sièges à pourvoir)

Suffrages exprimés : 1970 voix

SNCD : 767 voix, soit 38,93% (Solidaires : 321 voix, soit 16,29% ; CFDT : 276 voix, soit 14,01% ; CGT : 264 voix, soit 13,40% ; FO : 193 voix, soit 9,80% ; UNSA : 100 voix, soit 5,08% ; CFTC : 49 voix, soit 2,49%)

Le SNCD obtient donc deux sièges sur quatre.

Sont élus pour le SNCD :

1. Jean-Philippe SANCEY (Nice), titulaire
2. Hugues ROY (Pays de Loire), titulaire
3. Denis ROBINET (Bourgogne), suppléant
4. Catherine MENGELLE (Bayonne), suppléante

Pour cette CAPC, on constate une nette stabilité tant en ce qui concerne le nombre de suffrages exprimés (1964 en 2000), que pour ce qui est du score du SNCD (770 voix en 2000).

Par contre, on enregistre des variations significatives pour la CFDT qui perd 62 voix par rapport à 2000 (-18%), et pour la CGT qui gagne 84 voix d'un scrutin à l'autre en passant de 180 à 264 voix (+46%).

Par ailleurs, la « prime au nouveau candidat » enregistré par SUD en 2000, n'a pas bénéficié cette année à la fusion SUD-SNUDDI (Solidaires) puisque le nouveau syndicat fait 16 voix de moins que le total des résultats SUD et SNUDDI de 2000.

Enfin, concernant la CAPC LABO n° 1, le SNCD présentait pour la première fois des candidats dans les grades de directeur de classe exceptionnelle, de classe supérieure et de première classe.

Le score obtenu de 6 voix sur 52 (11,54%) n'a pas permis d'obtenir de siège.

Nos collègues Albert CASTEL, Bruno DAGUI-

LHANES candidats, et Bernard CARON, conseiller technique restent néanmoins, bien entendu, à votre disposition.

Tous ces résultats feront l'objet d'une analyse complète et de commentaires plus détaillés dans un prochain numéro de la Voix des Cadres.

COTISATIONS 2004

- Inspecteur-élève	Gratuit	- Directeur adjoint 1 ^{er} - 2 ^e éch.	159 €
- Inspecteur 1 ^{er} à 3 ^e éch.	90 €	- Directeur labos 2 ^e cl. 2 ^e à 5 ^e éch.	159 €
- Ingénieur 1 ^{er} éch.	90 €	- R. P1.	169 €
- Inspecteur 4 ^e - 5 ^e éch.	102 €	- Inspecteur principal 1 ^{ère} cl.	169 €
- Ingénieur 2 ^e - 3 ^e éch.	102 €	- Directeur adjoint 3 ^e - 5 ^e éch.	169 €
- Inspecteur 6 ^e - 7 ^e éch.	115 €	- Directeur labos 1 ^{ère} cl.	169 €
- Ingénieur 4 ^e - 5 ^e éch.	115 €	- Receveur principal surindicié	185 €
- Inspecteur 8 ^e à 9 ^e éch.	132 €	- Directeur régional	185 €
- Inspecteur principal 2 ^e cl. 1 ^{er} - 2 ^e éch.	132 €	- Directeur interrégional	185 €
- Ingénieur 6 ^e éch.	132 €	- Receveur Régional	185 €
- Directeur labos 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	132 €	- Administrateur civil	185 €
- Inspecteur 10 ^e à 12 ^e éch.	149 €	- Directeur labos classe sup.	185 €
- Ingénieur 7 ^e - 8 ^e éch.	149 €	- Directeur labos classe excep.	185 €
- R. P 2	159 €	- Retraité	56 €
- Inspecteur principal 2 ^e cl. 3 ^e - 6 ^e éch.	159 €		

BULLETIN D'ADHESION

Rayer la ou les mentions inutiles :

- 1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »
- 2) « *envoi du BI à mon adresse professionnelle* » ou « *envoi du BI à mon domicile* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale

NOM, NOM de jeune fille

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

.....

Téléphone

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif)

.....

RÉDUCTION D'IMPÔT 2004 = 50 % DU MONTANT DE LA COTISATION SYNDICALE

SNCD- INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects - 70, boulevard de Reuilly - 75012 PARIS

TEL : 01.43.07.96.97.ou 06.86.43.26.37 (JMS) ou 06.80.54.05.58 (JD) ou 06.72.93.28.12 (JCB)

Fax : 01.43.07.23.00. – Mél : sncd.siege@wanadoo.fr

Président : Alain LEBLANC - Rédacteur en chef : Jacques DEFFIEUX.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749 -

Tirage 2.000 exemplaires Imprimeur : Imprimerie GERBERT - 31 Chemin du Berthou - 15000 AURILLAC.